

Evènements

Webinaire – Normes de reporting de durabilité (CSRD/ESRS) – 14/09/2023

Le 14 septembre à 14h, nous avons le plaisir d'accueillir Eric Duvaud, Directeur des normes de durabilité de l'Autorité des normes de comptes (ANC), pour une présentation des normes de durabilité (ESRS) dans le cadre de la directive CSRD.

Inscription via le lien Zoom ci-dessous :

INSCRIPTION AU WEBINAIRE

Conférence France Post Marché – « Finance durable & MiFID 2 : enjeux pour les acteurs et point sur les travaux de Place » – 20/09/2023 à 14h

France Invest est partenaire de la conférence « Finance durable & MiFID 2 : enjeux pour les acteurs et point sur les travaux de Place » de France Post Marché et d'autres associations de Place.

Le programme est le suivant :

- 14h00 Introduction – Pascal Guillot, Président de France Post-Marché
- 14h15 Table ronde 1 : Finance durable : enjeux et perspectives pour la chaîne de valeur des acteurs financiers
- 15h30 Point de vue de l'AMF – Jérôme Reboul, Direction de la Régulation et des Affaires
- 15h45 Table ronde 2 : Guide France Post Marché MiFID 2
- 16h30 Conclusion – Philippe Setbon, Président de l'AFG

POUR VOUS INSCRIRE

VOIR LE PROGRAMME

Le lien de connexion vous parviendra 48 heures avant la conférence.

Une boîte mail a été spécifiquement créée afin que vous puissiez poser vos questions en amont de la conférence : questions.conference.mifid.esg@france-post-marche.fr

Webinaire d'Invest Europe – ESG reporting template – 20/09/2023 à 16h

Afin de présenter son nouveau ESG reporting template, Invest Europe organise un webinaire le 20 septembre à 16h. Ce webinaire est ouvert aux membres et non membres d'Invest Europe.

France Invest a été pionnier dans l'élaboration d'un référentiel commun de reporting ESG. Désormais, dans un objectif d'harmonisation au niveau européen et de cohérence des différents référentiels de reporting existants, France Invest soutient cette démarche d'Invest Europe.

INSCRIPTION

INVEST EUROPE ESG REPORTING TEMPLATE

Présentation AMF sur les obligations du secteur financier en matière de résilience opérationnelle numérique

Le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (règlement DORA), qui doit permettre au secteur financier européen de rester résilient en cas de perturbation opérationnelle grave, est entré en vigueur le 16 janvier 2023 et s'appliquera à partir du 17 janvier 2025.

Ce règlement fixe des exigences uniformes pour la sécurité des réseaux et des systèmes d'information des entreprises et des organisations actives dans le secteur financier, dont les sociétés de gestion de capital-investissement, ainsi que des tiers critiques qui leur fournissent des services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), tels que des plateformes d'informatique en nuage ou des services d'analyse de données. Il crée un cadre réglementaire sur la résilience opérationnelle numérique en vertu duquel toutes les entreprises doivent veiller à pouvoir résister à tous les types de perturbations et de menaces liées aux TIC, y répondre et s'en remettre.

L'AMF se propose de vous le présenter, ainsi que les propositions qu'ESMA a avancées dans le cadre de la consultation publique sur les règles de niveau 2 qui s'achèvera le 11 septembre et une consultation de l'Autorité à venir, et de partager avec vous les enseignements des contrôles SPOT sur les risques cyber menés par l'AMF

Cette présentation aura lieu le 29 septembre à 9 h sous forme d'un webinaire Zoom.

INSCRIPTION

Retour sur l'ouverture de ROSA sur les fonds

D'ici fin 2023, l'AMF basculera les fonctionnalités de la plateforme BIO 3 (GECO) vers ROSA.

Principaux apports de ROSA :

- Sécurité des données
- Qualités des données
- Accessibilité des données par les sociétés de gestion

La publication des mises à jour de la doctrine AMF est prévue courant octobre et l'ouverture de la base ROSA aura lieu durant la 2^{ème} quinzaine du mois de novembre.

Une plateforme test dite « d'homologation » sera accessible dans un premier temps mais ne conservera pas les données saisies.

 [Pour revoir le webinaire](#)

Sujets européens

ESMA a publié un rapport sur les tendances, les risques et les vulnérabilités

L'Autorité estime notamment que les risques liés aux fonds restent élevés en raison des risques de crédit, d'évaluation, de liquidité et de taux d'intérêt, en particulier pour les fonds combinant plusieurs vulnérabilités, comme dans le secteur des fonds immobiliers.

Elle note par ailleurs que :

- la vague de reclassements de fonds « article 9 » et « article 8 » SFDR n'a pas eu d'impact clair sur les flux de fonds ;
- Les problèmes de valorisation peuvent survenir dans des domaines qui ne sont pas soumis à une valorisation « mark to market », tels que l'immobilier et les fonds de capital investissement

POUR PLUS DE DÉTAILS

La Commission a publié des normes techniques définissant les critères d'identification des entités du système bancaire parallèle

La Commission européenne a adopté des normes techniques que les établissements de crédit doivent utiliser pour déclarer leurs expositions aux entités du système bancaire parallèle (« shadow banking »), comme l'exige le

règlement sur les exigences de fonds propres (CRR). Ces normes définissent les critères d'identification des entités du système bancaire parallèle, garantissant ainsi l'harmonisation et la comparabilité des expositions déclarées par les établissements de crédit. Les normes fourniront également aux autorités de surveillance des données solides pour évaluer les risques des banques par rapport aux intermédiaires financiers non bancaires. A noter que ce texte considère certains FIAs comme des entités du système bancaire parallèle.

Il est [disponible ici](#).